

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 22

Artikel: D'Echallens à la capitale
Autor: E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au n^e 121, rue Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne, — ou s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

D'Echallens à la capitale.

Du temps où Echallens n'était point encore tête de ligne, on s'en venait tranquillement en char à Lausanne : ignorants des bienfaits de la voie étroite, les chevaux ne s'effrayaient point comme des actionnaires à la vue de la locomotive ou d'un nègre fédéral.

Il y avait du monde, un beau jour, dans une des bonnes auberges du chef-lieu du district d'Echallens. Contre toutes ses habitudes, le propriétaire courait d'un air soucieux de la cave au grenier. Un grave problème le préoccupait, difficile à résoudre dans sa simplicité. Deux voyageurs demandaient chacun une voiture pour Lausanne, et l'hôte n'en avait qu'une. Cependant, on le comprend de reste, paiement double lui aurait souri. Il cherchait donc une solution, et commençait à désespérer, quand une idée lumineuse lui traversa l'esprit. Lui aussi, il avait trouvé.

D'un air mystérieux il s'en va vers le premier de ses voyageurs, gros marchand allemand, et lui dit en confidence :

— Votre char est prêt, mais j'aurais une prière à vous adresser. Il y a justement ici un pauvre diable qui devrait partir tout de suite pour Lausanne et qui ne peut payer une voiture. Vous lui rendriez un grand service, et à moi aussi, en le laissant monter avec vous. Vous n'en arriverez pas plus tard, et il n'est pas gênant.

L'Allemand consent.

Même leçon débitée, en renversant les rôles, à l'autre voyageur, vigneron de Pully, qui paie aussi le prix entier de la voiture et répond :

— Pardi, tout de même.

Mais ce dernier, en sortant de l'auberge, est assez étonné de voir l'Allemand déjà installé dans la voiture, sa corpulence étalée avec un mol abandon, et la meilleure place prise.

— Tous les mêmes, ces tonnerres d'Allemands, murmure-t-il entre ses dents ; plus gênants que gênés ! Il est rudement gras pour un pauvre. Enfin, voilà, c'est peut-être de la mauvaise graisse.

Et il monte d'assez mauvaise humeur, et sans adresser la parole à son compagnon de voyage.

De son côté, l'Allemand n'était pas content. Un pauvre homme qu'on laisse monter sur un char doit pour le moins saluer et remercier, c'est dans

l'ordre. C'est peut-être une faiblesse, mais on tient généralement, chez un obligé, à une marque quelconque de reconnaissance. Aussi notre marchand ouvrit-il, pour faire une remarque, une bouche énorme ; puis il réfléchit et la referma sans souffler mot.

Cependant la voiture roulaient, emportant les deux partis sur le pied de paix armée. La guerre ne devait pas tarder à éclater. Les hostilités commencèrent au milieu de la fumée d'un excellent Grandson que le gros marchand avait allumé. Le vent chassait des nuages de fumée dans le visage de notre Pullyéran, et puis, il faut tout dire, il avait oublié ses cigarettes. Il n'y tint pas.

— Dites donc, vous, vous êtes encore un rude malhonnête, de me fumer comme ça dans la figure ! N'est-ce pas déjà assez d'étaler votre panse sur mon char ? Ce n'est pas malin de fumer des meilleurs quand on se fait traîner par les autres. Vous devriez avoir honte !

Le gros Allemand, ahuri, ouvrait des yeux comme des tasses à café, et finit par riposter qu'il ne comprenait rien à ces reproches, que la voiture était à lui, puisqu'il l'avait payée, qu'il ne croyait pas que quelqu'un eût le droit de l'empêcher de fumer, surtout quand ce quelqu'un était un pauvre diable qu'il avait ramassé par pitié.

— Un pauvre diable ! moi ? s'écrie notre Pullyéran furieux. Voulez-vous voir ma cave ? C'est plutôt vous, espèce de sans le sou !

— Oh ! vous savez, en fait de cave, je n'ai pas peur de montrer la mienne ! répond l'Allemand, qui commençait à se monter aussi.

La conversation, entamée sur ce ton, aurait pu aller loin et sortir absolument des limites de la civilité puérile mais honnête, lorsque les deux adversaires réussirent à se raconter ce qui s'était passé, et commencèrent à soupçonner le tour dont ils avaient été victimes.

Cependant ils n'étaient point tout à fait convaincus ; et puis, ils étaient l'un et l'autre profondément blessés d'avoir été pris pour des va-nu-pieds. Le Pullyéran surtout n'avalait pas l'épithète de « pauvre diable. »

Aussi, comme on arrivait à Lausanne, voulut-il absolument entrer au Café du Grand-Pont avec son compagnon de route, pour lui prouver combien on l'avait mal jugé. L'Allemand se laissa forcer sans

trop de résistance, et répondit à une bouteille d'Yvorne par une seconde du même cru : il avait à se laver de la qualification de « sans le sou », qu'on lui avait si injustement appliquée. La conversation, rétablie cette fois sur son pied normal, alla loin dans le domaine de la politesse, chacun ayant à cœur de se montrer sous son véritable jour.

A la fin de la soirée, les deux ennemis s'embrasèrent avec effusion et se jurèrent une amitié éternelle. On décida, séance tenante, qu'il serait envoyé à l'ingénieux aubergiste une lettre collective qui serait signée « deux pauvres diables. »

Mais la rédaction, et pour cause, en fut remise au lendemain.

E.

Une première fête civique à la Vallée de Joux.

On sait qu'ensuite de l'intervention française en 1798, la Suisse reçut une organisation calquée sur celle de la grande nation, une constitution unitaire, avec le nom de *République helvétique une et indivisible*. Avec le nouvel ordre de choses, la souveraineté des cantons disparaissait et ceux-ci devenaient de simples départements ou préfectures, gouvernés par un préfet national, aidé d'une Chambre administrative.

La Constitution helvétique consacrait, il est vrai, l'égalité des droits et affranchissait les pays sujets, comme ceux de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie; mais, d'un autre côté, sans aucun rapport avec le développement historique de la nation, elle blessait tous les usages et brisait les traditions les plus sacrées de liberté et d'indépendance. Les petits cantons refusèrent de se soumettre aux injonctions des généraux et des commissaires français. La Suisse fut livrée aux horreurs de la guerre, et l'obligation imposée aux populations de prêter le *serment civique*acheva d'irriter les esprits dans la Suisse centrale, tandis que la nouvelle constitution était accueillie avec enthousiasme dans notre canton.

La prestation du serment était fixée au dimanche 17 août 1798. Le jour même on lut en chaire une proclamation dans laquelle on remarque ce passage :

« Ecoutez maintenant le serment que vous prêtez à la liberté, à l'égalité et aux lois de notre république, et après l'avoir entendu, vous direz avec sincérité de cœur et à haute voix : *Nous le jurons.* »

« *Nous jurons de servir la patrie et la cause de la liberté et de l'égalité en bons et fidèles citoyens, avec tout le zèle et toute l'exactitude dont nous sommes capables, et avec une juste haine contre l'anarchie et la licence.* »

« L'as-tu entendu ce serment, oh ! chère Patrie ? L'avez-vous entendu, lieux élevés et vallons qu'habitaient jadis les héros de l'antique Helvétie ? Et vous, montagnes majestueuses, théâtre de la gloire de nos ancêtres, l'avez-vous entendu ?

» Les neveux de Tell ont juré d'être libres, ils ont juré de le demeurer à jamais, ils l'ont juré et

ils le tiendront, car ils sont Helvétiens, et les serments et les promesses ne sont pas pour eux de vains noms. »

Dans la vallée du Lac de Joux, la prestation du serment de fidélité à la nouvelle constitution, se fit avec grande solennité et fut suivie de réjouissances auxquelles prit part toute la population. Nous devons à l'obligeance de M. le commandant Piguet, à l'Orient-de-l'Orbe, de pouvoir donner à nos lecteurs une relation de cette fête civique, publiée dans une brochure de l'époque, sous les auspices de la *Société des Amis de la Liberté du Chenit*. La voici :

La Société des Amis de la Liberté, siégeant au Brassus, tint plusieurs séances publiques, employées à détramer ceux qui se laissaient prévenir, à faire des remontrances fraternelles et à adresser les exhortations les plus pressantes à la paix et à la concorde. Deux jours avant la fête, chacun eut lieu d'être convaincu que le mal ne peut pas résister au bien, quand celui-ci est soutenu par des intentions pures. Un changement subit s'annonça par le rapprochement des personnes les plus opposées par la différence d'opinions ; la joie brillait sur tous les visages, chacun s'empressait de donner à son semblable des preuves d'amitié par des récréations familiaires et des entretiens touchants sur les circonstances. Les mères s'entraînaient mutuellement à préparer des ornements à leurs enfants pour les mener ensemble vers l'autel de la patrie... Les citoyennes de tout âge étaient occupées à des petits arrangements pour être accompagnées à la fête, chacune par un père, un frère, un parent ou un ami de la famille... Tels étaient les préludes des plus beaux jours de notre vie.

Le vendredi 17 août, au lever du soleil, une décharge de six boîtes invita le peuple à se préparer. La société populaire occupait déjà la salle de ses séances à 7 heures du matin, et une musique bien organisée, placée devant le bâtiment, faisait retentir les airs chérirs des patriotes. La société s'occupait d'organiser le cortège qui devait, avec son drapeau tricolore, se rendre au Sentier, principal village de la commune. Dès les neuf heures, on voyait les routes et les campagnes couvertes d'un peuple nombreux de tout âge et de tout sexe, qui accourrait au Brassus pour grossir le cortége.

A dix heures, plusieurs décharges annoncèrent le départ ; à l'instant, on vit flotter le drapeau aux couleurs chérries ; le président de la société le portait ; trois citoyennes habillées en blanc, décorées chacune d'une ceinture à l'une des couleurs helvétiques, tenaient les coins du drapeau par des rubans tricolores français, pour montrer l'union et l'intimité qui règnent entre la mère des républiques et sa fille chérie. La marche se fit dans l'ordre suivant :

1^o Les soldats vaudois, qui forment nos piquets sur la frontière ;

2^o La musique ;

3^o Le drapeau avec le trio de citoyennes ;

4^o Quarante citoyennes habillées en blanc, avec des ceintures tricolores, marchant par quatre de front ;

5^o Tout le peuple, hommes, femmes et enfants, marchant aussi par quatre de front.

Les citoyens chargés de l'ordre pour la marche plaçaient ceux qui arrivaient de toutes parts pendant la route ; on évitait avec soin toute distinction ; les membres de la Société populaire avaient l'attention de ne pas paraître réunis, mais de s'entremêler dans toute la colonne. Plusieurs portaient dans leurs bras des petits enfants.

Depuis le Brassus, lieu du départ, jusqu'au Sentier, où était le rendez-vous, il y a une bonne demi-lieu de chemin. Pendant cette marche, la musique joua sans interruption.

La colonne, arrivée près du Sentier, trouva sous les armes la compagnie des volontaires qui ont servi à l'armée vaudoise ; elle fit parade pendant que le peuple, en défilant devant elle, témoignait sa satisfaction aux braves défenseurs de la patrie.